



## Nordic Stabil

U3P2E2C2 |  $\Delta L_w$  18 dB

DONNEES TECHNIQUES	NORMES	Nordic Stabil
<b>CERTIFICATION</b>		
Classement UPEC		U3P2E2C2
Avis Technique		12/13-1659
Efficacité acoustique	NF EN ISO 717-2	$\Delta L_w$ 18 dB
Sonorité à la marche	NF S31-074	classe A
Classification	NF EN 651	32-41
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>		
Longueur x largeur (m)	NF EN ISO 24341	35 x 2 ou 25 x 4
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346	2,8
Couche d'usure (mm)	NF EN ISO 24340	0,35
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T
Poids total (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997	1 860
<b>PERFORMANCES</b>		
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,25 mm
Réaction au feu	NF EN 13501-1	C <sub>fl</sub> s1
Résistance thermique	NF EN ISO 10456	0,05 m <sup>2</sup> K/W (apte au sol chauffant)
Charges électrostatiques	NF EN 1815	< 2 kV (sur ciment) - Antistatique
Glissance (coef.)	NF EN 13893	$\mu \geq 0,30$ (classe DS)
Glissance <sup>(1)</sup>	DIN 51130	R9
Test du pied de meuble	NF EN 424	Pas de dommage
Test de la chaise à roulettes	NF ISO 4918	Pas de dommage
Incurvation après exposition à la chaleur	NF EN ISO 23999	≤ 8 mm
Stabilité dimensionnelle	NF EN ISO 23999	< 0,10 %
Solidité lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance chimique	NF EN ISO 26987	Non affecté
COVT à 28 jours	ISO 16000-9	< 100 µg/m <sup>3</sup>
Formaldéhyde à 28 jours	ISO 16000-3	Non détecté

### DOMAINES D'UTILISATION

**Nordic Stabil** est destiné à la pose maintenue en plein (avec produit de maintien) ou en périphérie (avec bande adhésive double face), en particulier pour la rénovation des logements. Il est adapté au recouvrement des sols contenant de l'amiante (en respectant la réglementation en vigueur).  
 Supports : à base de bois (DTU 51.3), de liants hydrauliques (neufs, anciens non recouverts ou remis à nu) tels que définis dans la NF DTU 53.2 (avec chape désolidarisée ou un système de protection anti-remontée d'humidité sur dallage), ou revêtus :  
 - dalles vinyle-amiante (DVA) ;  
 - revêtement de sol résilient collé en plein (à l'exclusion d'un revêtement à envers mousse ou avec sous-couche) ;  
 - carrelage collé ou scellé ;  
 - revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse réalisé selon le DTU 54.1 ;  
 - parquet cloué sur lambourdes réalisé selon le DTU 51.1 (pose exclue sur parquet flottant ou collé en plein).  
 Si un revêtement a déjà été collé sur le revêtement initial, l'ensemble doit être éliminé.  
 Le domaine d'emploi correspond aux locaux classés selon classement UPEC (cahier CSTB 3782 – 10/17) : au plus U3P2E1C2 pour les pièces sèches (avec lés soudés à froid ou à chaud) ou U3P2E2C2 pour les pièces humides (lés soudés à froid ou à chaud, plus calfatage des rives, pénétrations et seuils à l'aide d'un mastic MS Polymères type Bostik MS 107) à l'exclusion des supports sensibles à l'eau.

### MISE EN ŒUVRE

En présence de matériaux contenant de l'amiante, les interventions doivent être réalisées en respectant les dispositions réglementaires spécifiques aux risques d'exposition à l'amiante.  
 Support propre, plan, lisse, sec et sain selon les exigences normatives qui lui sont applicables. En rénovation, les dispositions du Cahier 3635-V2 du CSTB s'appliquent et si les défauts représentent moins de 10 % de la surface de la pièce, le sol existant peut être conservé avec réparations localisées. Pose directe possible lorsque l'état du sol existant le permet, sans traitement des joints et des désaffleurements entre éléments de l'ancien revêtement conservé dans les limites suivantes :  
 - désaffleurements ≤ 1 mm,  
 - ouvertures des joints ≤ 2 mm (largeur ≤ 4 mm avec une profondeur ≤ 2 mm pour le carrelage).  
 Leur spectre peut éventuellement disparaître ensuite à travers le nouveau revêtement mais sans le rendre impropre à l'usage.  
 L'adhérence est liée à la propreté, la porosité, l'intégrité et la cohésion de surface des zones de fixation (utilisez un primaire d'accrochage le cas échéant).  
 Stockage (des lés prédecoupés) et pose à une température ≥ 12°C (atmosphère et support). Positionnement des lés selon NF DTU 53.2 P1-1 § 6.3.1, inversé (sauf les décors « bois » pose même sens) et étudié pour que la largeur de chaque lé, y compris sur les bords du local considéré, soit ≥ 1 m.  
 Les lés prédecoupés peuvent être roulés, manipulés et transportés en évitant toute plûre à caractère irréversible.

### POSE MAINTENUE EN PÉRIPHÉRIE :

- avant de dérouler les lés, disposer une bande adhésive double face sur toute la périphérie du local en collant la face côté support ;
- positionner les lés (avec ou sans superposition en fonction de la technique de traitement des joints) ;
- relever les lés sur eux-mêmes (sens longueur puis sens largeur) pour enlever le film protecteur de la bande adhésive et afficher avec soin sans ondulation ;
- dans le cas où les lés sont superposés, effectuer la double coupe ;
- disposer et coller la bande adhésive à cheval sous les joints entre lés, maroufler avec un marteau à maroufler ;
- maroufler la périphérie avec une cale en liège et araser soigneusement le revêtement en rives ;
- traiter les joints par soudure à froid ou à chaud selon le cas.

Pose maintenue en plein : réalisée conformément aux prescriptions de la NF DTU 53.2 P1-1, la colle étant ici remplacée par un produit de maintien appliqué au rouleau à raison d'environ 100 g/m<sup>2</sup> (type Bostik Sader Adhésif ou Cégécol Cégé 100 DPA NF ou H.B. Fuller TEC 542 ou Mapei Ultrabond Ecofix ou Uzin U1000 - Respectez les prescriptions du fabricant). Veillez à la consommation (sans surépaisseur) et au séchage avant d'afficher le revêtement.

Une barre de seuil adhésive est installée et une plinthe peut être rapportée (type Tarkett KS 61).

### ENTRETIEN

Le traitement **TopClean XP™** réalisé en fabrication facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement. Évitez les piètements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Informations susceptibles d'être modifiées (Edition 05/2018)

(1) La résistance à la glissance des sols peut être modifiée par l'activité et l'entretien des locaux.

\*\* Pour information, non contractuel.



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



Déclaration des performances :

[https://media.tarkett.com/docs/CR\\_FR\\_0004\\_0020\\_DOP\\_2013\\_04\\_Nordic\\_Stabil.pdf](https://media.tarkett.com/docs/CR_FR_0004_0020_DOP_2013_04_Nordic_Stabil.pdf)